



Assemblée générale

Distr. générale
24 août 2020
Français
Original : anglais

Soixante-quinzième session

Point 63 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires

Aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [74/131](#) de l'Assemblée générale sur l'aide aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés d'Afrique. Il couvre la période allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020. Le rapport a été élaboré sous la coordination du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et repose sur les informations reçues de l'Organisation internationale du Travail, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), du Fonds des Nations Unies pour la population, du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la Santé, ainsi que sur des statistiques de l'Observatoire des situations de déplacement interne.

* [A/75/150](#).



I. Introduction

1. L'Afrique¹ accueille plus d'un tiers des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde. Dans tout le continent, les déplacements ont été provoqués par les conflits armés, la violence généralisée, la persécution, les activités terroristes, l'insécurité alimentaire et les catastrophes, telles que la sécheresse, les inondations et les nuées de criquets pèlerins. En 2020, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a posé des défis supplémentaires aux personnes déplacées et a exacerbé la pression qui pèse sur les communautés d'accueil.

2. L'Union africaine a considéré que la COVID-19 constituait une menace sérieuse pour la paix et la sécurité et a appelé à la prise de mesures inclusives d'appui aux réfugiés et aux autres groupes vulnérables. Bien que le nombre de cas confirmés parmi les personnes déplacées soit resté faible, la pandémie a eu une incidence importante sur leur protection et sur leurs conditions socioéconomiques. Dans certains endroits, les restrictions de mouvements ont entravé la capacité des organisations humanitaires à fournir de l'aide. En raison de la fermeture des frontières, des interruptions dans les chaînes d'approvisionnement, de la hausse des prix des denrées alimentaires et des pertes de moyens de subsistance, des millions de personnes risquaient de se retrouver sans nourriture. Le risque de violence sexuelle et fondée sur le genre s'est accru, des expulsions forcées ont eu lieu dans certains pays et les fermetures d'écoles ont gravement affecté les enfants déplacés.

3. À la fin de l'année 2019, 33,4 millions de personnes relevaient de la compétence du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)², contre 26,4 millions en 2018. Ce chiffre inclut 6,3 millions de réfugiés, 18,5 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, 529 600 demandeurs d'asile et 975 000 apatrides.

4. En Afrique, le plus grand nombre de réfugiés venaient du Soudan du Sud (2,2 millions fin 2019), suivi de la Somalie (905 000), de la République démocratique du Congo (807 170), du Soudan (732 800), de la République centrafricaine (610 200), de l'Érythrée (493 100) et du Burundi (381 500).

5. Malgré des difficultés marquées sur le plan intérieur, qui ont été aggravées par la COVID-19, les pays africains ont continué de faire preuve de générosité en accueillant des réfugiés. En 2019, l'Ouganda a accueilli le plus grand nombre de réfugiés (près de 1,4 million), principalement en provenance du Soudan du Sud. D'importantes populations de réfugiés ont également été accueillies au Soudan (1,1 million), en Éthiopie (733 000), en République démocratique du Congo (523 700), au Tchad (442 700), au Kenya (438 900), au Cameroun (406 300), au Soudan du Sud (298 300) et en République-Unie de Tanzanie (242 200).

6. Les déplacements internes ont continué d'augmenter. Dans l'ensemble du Sahel, plus d'un million de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leur pays en 2019, ce qui porte à quelque 5 millions le nombre de personnes déplacées dans la sous-région. En République démocratique du Congo, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays a atteint 5 millions. D'autres déplacements internes de grande ampleur se sont produits au Nigéria (2,7 millions), en Somalie (2,6 millions), au Soudan (1,9 million), en Éthiopie (1,7 million) et au Soudan du Sud (1,6 million).

¹ Dans le présent rapport, le terme « Afrique » désigne uniquement l'Afrique subsaharienne.

² Ce chiffre comprend les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, les demandeurs d'asile, les apatrides et les autres personnes dont la situation s'apparente à celle des réfugiés, ainsi que les personnes retournées dans leur pays d'origine en 2019 et qui reçoivent encore une aide.

7. Environ 211 700 réfugiés et 4,2 millions de personnes déplacées sont rentrés chez eux en 2019. Cependant, il n'était souvent pas possible de garantir le caractère durable de leur retour. Il est resté difficile de trouver des solutions et seule une partie des réfugiés africains ont bénéficié d'un site de réinstallation.

8. Dans ce contexte, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, avec sa promesse de « ne laisser personne de côté », l'Agenda 2063 de l'Union africaine : L'Afrique que nous voulons et le pacte mondial sur les réfugiés, qui encouragent la solidarité internationale et un partage plus équitable des responsabilités, constituent ensemble un cadre permettant à la communauté internationale d'élargir l'accès aux solutions et d'améliorer la situation socioéconomique des personnes déplacées et des communautés d'accueil. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, tenu en décembre 2019, plus de 400 engagements ont été pris par plusieurs États, l'Union africaine et un ensemble de parties prenantes en vue d'atteindre ces objectifs en Afrique.

II. Vue d'ensemble de la situation par sous-région

A. Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

9. En 2019, les déplacements forcés ont fortement augmenté en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Le nombre de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays a atteint près de 5 millions, ce qui représente une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2018, principalement en raison de la détérioration de la situation au Sahel. On dénombrait également 1,2 million de réfugiés dans la sous-région. Les phénomènes météorologiques extrêmes liés aux changements climatiques se sont ajoutés aux difficultés causées par les conflits en cours.

10. L'accès humanitaire a été entravé dans le centre du Sahel, en particulier dans les zones frontalières entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, tandis que les attaques contre les populations locales, les écoles et les centres de santé ont forcé des populations à chercher refuge ailleurs. À la mi-juin 2020, près de 24 millions de personnes, dont environ 4,5 millions de personnes déplacées et de réfugiés, avaient besoin d'aide au Sahel.

11. La situation en matière de sécurité au Mali s'est aggravée en 2019, avec des attaques armées qui se sont étendues du Nord au centre du pays et aux frontières avec le Burkina Faso et le Niger. Le Burkina Faso a fait face à une insécurité croissante, en particulier à des attaques contre des camps de réfugiés et à des déplacements en forte augmentation. Le HCR a lancé une stratégie pour le Sahel début 2020 afin de relever les défis en matière de protection, en s'appuyant sur le dialogue régional de protection et de solutions, tenu à Bamako en septembre 2019, et sur la déclaration ministérielle de Bamako, adoptée à Genève en octobre 2019.

12. Dans le Nord-Ouest du Nigéria et dans le bassin du lac Tchad, quelque 2,6 millions de personnes déplacées et 285 000 réfugiés ont été déplacés au Cameroun, au Tchad, au Niger et au Nigéria, où l'insécurité, la violence sexuelle et fondée sur le genre et les activités terroristes ont fait courir de graves risques à ces populations et ont compromis l'accès humanitaire. L'ONU et ses partenaires ont fourni un appui à la protection et une aide humanitaire en s'appuyant sur le plan régional d'intervention pour les réfugiés dans le cadre de la situation au Nigéria. Cependant, de nombreux besoins sont restés insatisfaits et des retours ont été observés ainsi que des nouveaux déplacements. Au Tchad, la présence de milliers de personnes déplacées et de réfugiés dans le bassin du lac Tchad a exercé une pression sur les ressources naturelles, et la violence sexuelle et fondée sur le genre était très répandue. La Commission du bassin du lac Tchad a œuvré de concert avec la Force

multinationale mixte et des organisations d'aide en vue d'améliorer l'accès humanitaire dans la région.

13. Au Cameroun, la violence persiste dans les régions du Sud-Ouest et du Nord-Ouest, notamment la violence sexuelle et fondée sur le genre. À la fin de l'année 2019, le nombre de personnes déplacées à l'intérieur du pays était de 970 000, dont environ 240 000 personnes nouvellement déplacées, et on comptait 406 400 réfugiés. En République centrafricaine, où la situation est restée instable, l'ONU et ses partenaires ont aidé près de 423 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Parallèlement, 610 000 Centrafricains demeuraient en exil.

B. Afrique de l'Est, Corne de l'Afrique et région des Grands Lacs

14. Plusieurs pays de la sous-région ont été frappés par des événements de nature protéiforme ayant souvent tendance à se chevaucher, tels que des conflits armés, des tensions intracommunautaires et des catastrophes, telles que des invasions de criquets et des inondations, qui ont affecté les camps de réfugiés et de personnes déplacées en Somalie et au Soudan du Sud. Ils ont également été touchés par la traite d'êtres humains et une insécurité alimentaire récurrente. La sous-région a accueilli près de 4,4 millions de réfugiés, soit 69 % des réfugiés du continent et 21 % de la population mondiale des réfugiés.

15. La situation au Burundi est restée complexe, certains réfugiés rentrant au pays tandis que d'autres ont continué de demander l'asile à l'étranger. Quelque 313 000 réfugiés du Burundi ont bénéficié d'une aide au titre du plan régional d'intervention pour les réfugiés dans le cadre de la situation au Burundi, et 21 200 rapatriés burundais ont reçu une assistance dans le cadre du plan conjoint de retour et de réintégration pour les réfugiés du Burundi, qui était dirigé conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le HCR.

16. En Éthiopie, bien que l'accès humanitaire ait été limité par les hostilités entre les forces de sécurité et les groupes armés, plus de 3 millions de personnes déplacées ont reçu de l'aide. Les déplacements internes se sont poursuivis dans le pays et, si quelque 1,3 million de personnes déplacées sont rentrées chez elles, environ 1,7 million étaient toujours déplacées fin 2019.

17. Comme le processus de paix au Soudan du Sud a progressé, certains réfugiés et personnes déplacées sont spontanément revenus dans le pays. Néanmoins, le conflit et une situation humanitaire critique ont maintenu en exil 2,2 millions de réfugiés sud-soudanais et près de 1,7 million de personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'ONU et ses partenaires ont apporté de l'aide aux réfugiés, aux communautés d'accueil, aux personnes déplacées et aux rapatriés au titre du plan régional d'intervention pour les réfugiés dans le cadre de la situation au Soudan du Sud.

18. Le Soudan a accueilli plus de 1,1 million de réfugiés, principalement originaires du Soudan du Sud, tandis que 1,9 million de personnes étaient toujours déplacées et que quelque 733 000 réfugiés soudanais vivaient en exil prolongé. Les retards dans le processus de paix et la persistance des problèmes de sécurité au Darfour, ainsi que le retrait prévu de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), ont suscité des inquiétudes. Des conflits sporadiques ont continué d'éclater dans les États du Nil Bleu et du Kordofan méridional. Le Gouvernement du Soudan a signé un programme de 20 millions de dollars avec le Fonds pour la consolidation de la paix, qui visait à soutenir les autorités de transition. Pour le Darfour, trois domaines prioritaires ont été recensés : l'état de droit, les solutions durables et la consolidation de la paix.

19. En Somalie, les conflits et les phénomènes météorologiques extrêmes ont provoqué de nouveaux déplacements en 2019. On dénombrait environ 2,6 millions de personnes déplacées et un grand nombre d'entre elles vivaient dans quelque 2 000 établissements informels avec un accès limité aux services essentiels et risquaient d'être expulsées de force. Le plan d'aide humanitaire pour la Somalie visait à soutenir 3 millions de personnes, tandis qu'une assistance a été apportée à quelque 614 000 réfugiés somaliens dont la situation perdurait, principalement en Éthiopie et au Kenya. En 2020, la Mission de l'Union africaine en Somalie devrait progressivement transférer ses responsabilités à l'Armée nationale somalienne.

C. Afrique australe

20. Au total, 16 pays d'Afrique australe ont accueilli plus de 8,9 millions de personnes relevant de la compétence du HCR, dont près de 90 % se trouvaient en République démocratique du Congo. Ce chiffre comprend un million de réfugiés et de demandeurs d'asile, principalement originaires du Burundi, de l'Éthiopie, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et du Soudan du Sud. En plus de l'insécurité, la sous-région a été touchée par des cyclones et la sécheresse.

21. Environ 807 000 réfugiés de la République démocratique du Congo ont été accueillis au Burundi, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Rwanda. Le plan régional d'intervention pour les réfugiés, auquel participent 66 partenaires, a fourni une protection et une assistance, ainsi que des moyens de subsistance, et a contribué à une coexistence pacifique.

22. Dans la partie orientale de la République démocratique du Congo, les hostilités intercommunautaires ont perduré et les attaques violentes se sont multipliées contre les civils déplacés en mai et en juin 2020. L'ONU a intensifié son intervention d'urgence, le nombre de personnes déplacées dépassant les 5 millions, alors que des épidémies de maladie à virus Ebola et de rougeole ont aggravé la situation. Le suivi de la protection et les mesures visant à prévenir la violence sexuelle et fondée sur le genre et à y répondre ont fait partie des principales priorités. Cependant, l'accès humanitaire est resté problématique.

23. Les effets du cyclone Idai survenu en mars 2019 au Malawi, au Mozambique et au Zimbabwe ont perduré, les personnes touchées luttant pour reconstruire leur vie. Au Mozambique, plus de 95 000 personnes ont été réinstallées sur 71 sites, où elles ont reçu une aide qui a été acheminée par des ponts aériens d'organisations humanitaires.

24. La situation en matière de sécurité s'est détériorée dans certaines régions du Mozambique, en particulier à Cabo Delgado, où des attaques armées ont été perpétrées contre les civils, les installations humanitaires et les autorités locales. Les acteurs humanitaires se sont heurtés à des difficultés pour répondre aux besoins de quelque 700 000 personnes, dont des personnes déplacées à l'intérieur du pays. Un plan d'intervention rapide ciblant 250 000 personnes a été lancé en juin 2020.

III. Protection

A. Réfugiés et demandeurs d'asile

25. Le nombre de réfugiés en Afrique a triplé au cours de la dernière décennie, passant de 2,2 millions à 6,3 millions. Le principe de non-refoulement est resté central, bien que les restrictions de mouvement et les fermetures de frontières dues à la COVID-19 aient porté atteinte au droit de demander l'asile dans certains pays. Dans

certains cas inquiétants, des réfugiés et des demandeurs d'asile ont été empêchés de franchir les frontières.

26. Fait positif, après les restrictions initialement mises en place en raison de la COVID-19, l'Ouganda a émis une directive autorisant un groupe de demandeurs d'asile de la République démocratique du Congo à entrer dans le pays, tout en appliquant des mesures de dépistage sanitaire et de quarantaine pour les nouveaux arrivants. Le HCR et ses partenaires ont soutenu le Gouvernement dans cette démarche permettant de sauver des vies, en installant des tentes, des zones de dépistage sanitaire, des toilettes, des équipements pour se laver les mains et des réservoirs d'eau. Cette avancée a montré le bon exemple dans la région et au-delà, à savoir qu'il était possible de gérer des restrictions aux frontières tout en respectant le droit international, même pendant une crise mondiale comme celle de la COVID-19. Dans le même temps, de nombreux pays d'accueil se heurtent à plusieurs difficultés liées à l'insuffisance des financements et à des réductions importantes des rations alimentaires.

27. Le HCR et ses partenaires ont travaillé avec les États et les acteurs régionaux pour renforcer les systèmes d'asile. En Afrique de l'Ouest, des améliorations significatives ont été observées en Guinée, en Guinée-Bissau et au Togo. Au Bénin, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Nigéria, au Sénégal et en Sierra Leone, de nouveaux décrets et lois en matière d'asile attendaient d'être approuvés par le Parlement. Maurice a adopté des procédures opérationnelles normalisées pour empêcher le refoulement, faciliter la détermination du statut de réfugié et trouver des solutions. En Afrique du Sud, un plan a été élaboré pour régler la situation de 150 000 personnes en procédure d'appel pour la détermination du statut de réfugié.

28. L'année 2019 a marqué le cinquantième anniversaire de la Convention de l'Organisation de l'unité africaine de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique. L'Union africaine a organisé plusieurs manifestations commémoratives pour montrer que cet instrument régional reste pertinent et a une influence sur l'élaboration de lois et de politiques porteuses de changement.

B. Flux mixtes

29. Les réfugiés et les demandeurs d'asile ont continué d'emprunter des itinéraires identiques à ceux des migrants. Ils ont entrepris des voyages dangereux de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et de la Méditerranée centrale et occidentale vers l'Europe, ainsi que vers l'Afrique du Sud. Au cours de leurs itinéraires entre l'Afrique de l'Est et de l'Ouest et la côte méditerranéenne de l'Afrique, des milliers de réfugiés et de migrants ont été victimes de violations extrêmes des droits de la personne, notamment de violence sexuelle et fondée sur le genre, de détention, de torture et de traite d'êtres humains.

30. Les flux mixtes ont persisté en Afrique australe et, alors que de nombreux individus étaient originaires de la sous-région, d'autres ont entrepris un voyage de plus de 5 000 kilomètres depuis l'Afrique de l'Ouest, ainsi que depuis l'Érythrée, la Somalie et le Soudan. L'ONU s'est employée avec l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et les gouvernements concernés à élaborer des stratégies d'asile et de migration tenant compte des besoins de protection. L'Union européenne a financé un projet dans la région de l'Afrique australe et de l'océan Indien visant à améliorer la gestion des migrations et auquel étaient associés l'Organisation internationale du Travail (OIT), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et le HCR.

31. Pour apporter une solution aux migrants, aux réfugiés et aux demandeurs d'asile en Libye, un mécanisme de transit d'urgence a été mis en place au Rwanda fin 2019, après que le Gouvernement a proposé d'accueillir près de 30 000 personnes vulnérables. À la fin de l'année, le mécanisme avait permis d'évacuer 300 personnes. Le mécanisme précédemment mis en place au Niger avait permis l'évacuation de près de 880 réfugiés de Libye. Le HCR a soumis 1 260 demandes de réinstallation pour ces groupes. Un nouveau partenariat entre le HCR et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en Afrique occidentale et centrale a permis d'améliorer l'accès aux procédures de détermination du statut le long des itinéraires, y compris pour les victimes et les survivants de la traite d'êtres humains, en leur offrant des solutions alternatives à la poursuite de leur voyage.

32. L'OIM a fait état de flux mixtes le long des itinéraires de l'Afrique de l'Est traversant le Yémen en direction des pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, où 138 000 arrivées ont été dénombrées en 2019. Les traversées empruntant les itinéraires de la Méditerranée occidentale et centrale ont diminué de moitié environ ; cependant, on a observé une réémergence des flux du littoral de l'Afrique de l'Ouest vers les îles Canaries. Dans le désert près du Niger, l'OIM a sauvé plus de 15 800 personnes en 2019.

C. Personnes déplacées dans leur propre pays

33. Des déplacements internes massifs ont perduré en Afrique subsaharienne, où on a dénombré quelque 18,5 millions de personnes déplacées sur le continent fin 2019, ce qui représente 43 % de la population mondiale de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.

34. En 2019, l'Union africaine a célébré le dixième anniversaire de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala). La Guinée équatoriale, le Mozambique, la Somalie et le Soudan du Sud sont les derniers pays à avoir ratifié la Convention. En mars 2020, l'Éthiopie a achevé son processus de ratification nationale. La Rapporteuse spéciale sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays a défendu les droits des personnes déplacées et leur participation à des solutions durables, et a encouragé l'adhésion à la Convention.

35. Pour renforcer la protection des personnes déplacées et trouver des solutions, les efforts ont été axés sur la mise en œuvre du plan d'action multipartite lancé à l'occasion du vingtième anniversaire des Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays. En mars 2020, le HCR a lancé une initiative en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans certains pays, dont le Burkina Faso, l'Éthiopie, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Soudan du Sud, afin de répondre de manière plus prévisible et plus efficace aux déplacements internes et de rendre opérationnelle la version actualisée de son action pour les personnes déplacées. En Somalie, le Gouvernement a adopté un cadre national sur les personnes déplacées à l'intérieur du pays et les rapatriés.

36. En décembre 2019, l'Éthiopie a lancé une initiative nationale pour des solutions durables, qui a été élaborée en partenariat avec l'ONU, des organisations non gouvernementales (ONG) et des donateurs, en vue d'aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays. L'OIM et ses partenaires se sont également employés avec les parties prenantes nationales à renforcer les efforts de consolidation de la paix et à favoriser la cohésion sociale parmi les personnes déplacées.

D. Prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et action menée pour y faire face

37. La violence sexuelle et fondée sur le genre, qui est principalement perpétrée contre les femmes et les filles, est restée une grave préoccupation dans toute la région et a été exacerbée par la COVID-19. L'ONU a accordé la priorité à la prévention, à l'atténuation des risques et à l'action menée pour y faire face, ainsi qu'à l'élargissement de ces interventions, en étroite collaboration avec les partenaires nationaux et locaux. Le HCR a dirigé et coordonné les interventions pour les réfugiés ainsi que la protection, l'assistance et les solutions internationales, dont la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, l'atténuation des risques et la lutte contre ces violences. Les projets interinstitutions, à savoir le projet de Capacité de protection de réserve et le projet d'Équipe volante de spécialistes de l'égalité des sexes, ont permis le déploiement de 24 conseillers principaux pour la protection et de conseillers pour les questions de genre dans des pays d'Afrique-subsaaharienne par l'intermédiaire du HCR, de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, renforçant ainsi la capacité des opérations sur le terrain.

38. Un large éventail d'acteurs ont mis en œuvre des activités de prévention sur tout le continent. Au Burundi et en Ouganda, des hommes et des garçons ont participé à des initiatives de prévention auprès des populations locales visant à comprendre le lien entre la violence à l'égard des femmes et le VIH/sida. La population a été mobilisée dans le cadre de la lutte contre la violence sexuelle et fondée sur le genre dans le Nord-Est du Nigéria où Zero Tolerance Village Alliance a pu atteindre 45 000 personnes déplacées à l'intérieur du pays. Au Nigéria, ONU-Femmes a collaboré avec le Ministère des femmes dans le domaine de la sensibilisation à la violence fondée sur le genre et à sa prévention, en ciblant près de 10 000 réfugiés et personnes déplacées à l'intérieur du pays.

39. Des espaces sûrs pour les femmes et pour les filles, y compris pour les survivantes de violences sexuelles et fondées sur le genre, ont été créés. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) a fourni un appui à des centres polyvalents de soutien médical, psychosocial et juridique intégré aux survivants au Soudan du Sud et a aidé plus de 30 000 survivants en République démocratique du Congo. En Ouganda, ONU-Femmes a fourni des services d'aide juridictionnelle à des survivants de violences sexuelles et fondées sur le genre, dont plus de 51 000 femmes et filles, et 4 000 hommes et garçons de populations de réfugiés et de communautés d'accueil, et a fourni un soutien psychosocial à 18 900 personnes. En Éthiopie, les zones comptant un grand nombre de personnes déplacées ont été ciblées par des mesures d'atténuation des risques de violence sexuelle et fondée sur le genre, un soutien centré sur les survivants et des mécanismes de plainte de proximité. Le FNUAP a apporté un soutien à la formation de 320 agents de santé au service de réfugiés et de personnes déplacées dans le domaine de la prise en charge clinique des victimes de viols dans huit pays et a fourni 1 875 000 trousseaux de santé procréative dans six pays.

E. Égalité des genres et autonomisation des femmes

40. L'égalité des genres est fondamentale pour le bien-être et les droits des femmes déplacées, tandis que l'autonomisation, par une participation significative à la prise de décisions, est essentielle pour renforcer la résilience. ONU-Femmes a contribué à renforcer les capacités de plus de 750 acteurs humanitaires dans tout le continent pour répondre aux besoins et aux demandes prioritaires des femmes et des filles touchées par les crises. Au Niger, l'Entité a apporté un appui aux « espaces de cohésion pour

les femmes » et, avec des partenaires, a aidé plus de 50 000 femmes à acquérir des compétences pratiques.

41. Au Mali, ONU-Femmes a fourni aux femmes déplacées et aux femmes des communautés d'accueil des kits pour favoriser les activités économiques. Au Kenya, l'Entité et ses partenaires ont formé plus de 2 100 femmes au leadership, à la gestion des conflits, à l'égalité des genres et à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et à la lutte contre celle-ci, et ont sensibilisé 1 260 hommes à la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre et à l'égalité des genres. En Ouganda, le renforcement des capacités de 40 organisations de défense des droits des femmes a permis à ces dernières d'exercer une influence sur l'intervention humanitaire, tandis que dans le Nord-Est du Nigéria, 3 700 femmes déplacées à l'intérieur du pays ont bénéficié d'une formation au leadership, à la communication et aux techniques de plaidoyer.

42. Dans les points de distribution d'aliments, le Programme alimentaire mondial (PAM) et ses partenaires ont mis en place des espaces adaptés aux enfants pour soutenir les femmes et s'assurer que les enfants plus âgés puissent aller à l'école. Le HCR a publié une boîte à outils sur l'égalité des genres, qui inclut les meilleures pratiques.

F. Protection de l'enfance

43. En Afrique subsaharienne, où les enfants représentaient 62 % des personnes déplacées, le nombre d'abandons d'enfants, de mariages d'enfants et de grossesses d'adolescentes a augmenté. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), l'OIM, le HCR et leurs partenaires ont aidé la Communauté d'Afrique de l'Est et l'Autorité intergouvernementale pour le développement à renforcer les systèmes nationaux de protection de l'enfance et la collaboration transfrontalière pour répondre aux besoins des enfants réfugiés et migrants.

44. L'UNICEF a fourni un soutien psychosocial à plus de 83 500 enfants vulnérables dans le centre du Sahel et a aidé 400 700 enfants au Soudan du Sud. Au Tchad, l'UNICEF a apporté un soutien psychosocial à 106 000 enfants dans les camps de réfugiés et les communautés d'accueil, en offrant un accès à des espaces adaptés aux enfants et en déployant des interventions de proximité. Au Nigéria, des bénévoles locaux ont été formés au soutien psychosocial, ce qui a permis d'atteindre 245 000 enfants dans le Nord-Est du pays, et des dizaines de milliers d'enfants ont été éduqués aux risques liés aux restes explosifs de guerre. L'UNICEF a aidé quelque 37 000 enfants à accéder à une éducation dans des espaces d'apprentissage sûrs au Nigéria, tandis que la formation psychosociale des enseignants a bénéficié à 249 000 enfants.

45. Au Soudan du Sud, l'UNICEF et ses partenaires ont déployé une nouvelle version du système de gestion des informations sur la protection de l'enfance afin de faciliter la recherche et la réunification des familles et de soutenir plus largement la protection de l'enfance. Dans toute l'Afrique, le HCR et ses partenaires ont mené plus de 48 600 procédures de détermination de l'intérêt supérieur d'enfants non accompagnés et séparés et ont collaboré avec les États pour élaborer des lois et des politiques accordant une égale protection aux enfants déplacés et apatrides. En Éthiopie, le HCR, ses partenaires et la population locale ont élaboré un système de recherche et de réunification des familles pour les enfants nouvellement arrivés, et 6 600 enfants ont retrouvé leur famille dans les camps et les zones environnantes. En Ouganda, plus de 10 000 parents et personnes s'occupant d'enfants ont participé à des séances d'éducation parentale positive, et 13 000 membres de la population locale et jeunes ont été sensibilisés à la prévention de la violence contre les enfants.

G. Apatrides

46. La campagne « I Belong » du HCR a continué de contribuer à l'éradication de l'apatridie, notamment en fournissant des conseils techniques aux États sur la réforme des lois, des politiques et des procédures en matière de nationalité afin de traiter les problématiques susceptibles de conduire à l'apatridie. L'Union africaine, avec le soutien technique du HCR, met au point la version définitive de son projet de protocole continental additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples concernant le droit à la nationalité et l'élimination de l'apatridie en Afrique.

47. Plusieurs États et autres parties prenantes se sont fermement engagés à éradiquer l'apatridie lors du segment de haut niveau sur l'apatridie, qui s'est tenu lors de la soixante-dixième session du Comité exécutif du HCR en octobre 2019, avec plus de 100 engagements pris pour l'Afrique. De nombreux États se sont engagés à résoudre les problèmes d'apatridie, à adopter des plans d'action nationaux, à entreprendre des réformes législatives et politiques et à adhérer aux conventions sur l'apatridie. Le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs s'est engagé à soutenir l'approbation d'un projet de plan d'action consolidé sur l'éradication de l'apatridie (2017-2024) par son Comité interministériel régional.

48. Un plan d'action visant à éradiquer l'apatridie dans la sous-région de l'Afrique australe a été soumis pour approbation au Comité sur la sécurité publique de la Communauté de développement de l'Afrique australe, tandis qu'une cinquantaine d'engagements visant à mettre fin à l'apatridie ont été pris par des pays de la sous-région lors du segment de haut niveau et du Forum mondial sur les réfugiés. Le Congo et l'Eswatini ont adopté des plans d'action nationaux pour mettre fin à l'apatridie en réformant leur loi sur la nationalité. À Madagascar, en Namibie, en République démocratique du Congo et en Zambie, les plans nationaux visant à éradiquer l'apatridie attendaient l'approbation officielle de leurs gouvernements respectifs. En octobre 2019, l'Angola a adhéré à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie.

49. Conformément au Plan d'action de Banjul sur l'éradication de l'apatridie 2017-2024, qui a été adopté par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Côte d'Ivoire et le Niger ont adopté des plans d'action nationaux pour lutter contre l'apatridie. La CEDEAO et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale ont également pris des engagements en matière d'apatridie lors du segment de haut niveau.

50. L'enregistrement des naissances reste un outil essentiel pour combattre l'apatridie. Au Soudan du Sud, grâce à l'enregistrement numérique des naissances, l'UNICEF a aidé 73 000 enfants déplacés et issus des communautés d'accueil. En Ouganda, l'enregistrement des naissances et l'utilisation du système mobile d'état civil ont été étendus en 2019.

H. Mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et engagements pour l'Afrique issus du Forum mondial sur les réfugiés

51. Conformément au pacte mondial sur les réfugiés, le HCR a incité les gouvernements et ses partenaires à élargir l'inclusion socioéconomique des réfugiés, a renforcé leurs partenariats avec les acteurs du développement, notamment la Banque mondiale, le PNUD et l'OIT, et a collaboré avec les gouvernements en vue d'élaborer des stratégies nationales inclusives. D'importants progrès ont été réalisés dans le sens d'une intervention plus globale en faveur des réfugiés en Afrique. En Éthiopie, les réfugiés ont bénéficié d'un meilleur accès aux économies locales, tandis qu'au Malawi, ils ont eu accès aux services bancaires, ce qui a stimulé les microentreprises.

Le Gouvernement nigérien et le HCR ont travaillé avec la Banque mondiale et le Ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement sur une politique hors camp ambitieuse visant à trouver des solutions pour les réfugiés nigériens et maliens, tout en améliorant le quotidien des communautés d'accueil.

52. Lors du premier Forum mondial sur les réfugiés, plus de 400 engagements ont été pris en faveur de l'Afrique. Environ 250 étaient des engagements financiers en matière de soutien technique et matériel pris par les donateurs, la société civile, le secteur privé et d'autres parties prenantes. Les engagements visaient à améliorer l'accès à l'éducation, à faciliter l'emploi et les moyens de subsistance, à améliorer l'accès à l'énergie propre et à renforcer les infrastructures. Sur les 400 engagements, 180 émanaient de 54 entités en Afrique, dont 34 États, ainsi que d'ONG et du secteur privé. La moitié des engagements visaient à renforcer les mécanismes d'asile et de protection et à favoriser des solutions durables.

53. La plateforme d'appui à l'Autorité intergouvernementale pour le développement a été lancée lors du Forum mondial sur les réfugiés. Elle jouera un rôle central dans la mobilisation d'un appui politique, financier et technique supplémentaire pour promouvoir des solutions durables et aider les pays d'accueil, notamment afin de faire face aux conséquences socioéconomiques de la pandémie.

IV. Opérations humanitaires

A. Capacité d'intervention d'urgence et obstacles

54. Les conflits actifs et la présence d'acteurs armés ont fait obstacle à l'accès humanitaire dans de nombreux pays. Les interventions ont souvent été entravées par la violence généralisée, les mines terrestres et les engins explosifs improvisés, les catastrophes et les contraintes logistiques.

55. En Afrique subsaharienne, près de 3 000 problèmes de sécurité ont affecté le personnel de l'ONU et des missions politiques et de maintien de la paix. Parmi ces problèmes, 189 ont été classés comme critiques : 16 morts, 40 blessés graves, 128 détentions et 5 enlèvements.

56. Des activités de préparation incluant 14 plans d'urgence interinstitutions pour les déplacements potentiels de réfugiés ont été menées dans 23 pays subsahariens. L'ONU et ses partenaires ont intensifié leur intervention d'urgence dans plusieurs pays, en fournissant une aide vitale, notamment de la nourriture et de l'eau. Le PAM a entrepris une planification rigoureuse et a utilisé des systèmes d'alerte rapide innovants pour anticiper les situations d'urgence et prépositionner les stocks alimentaires, notamment en République centrafricaine, au Soudan et au Soudan du Sud.

57. Treize opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont menées dans le monde, dont six en Afrique subsaharienne. Au cours de la période considérée, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine a travaillé en étroite collaboration avec les organisations humanitaires en vue de faciliter l'accès humanitaire et d'assurer la protection des civils. La MINUAD a fourni des escortes armées pour les opérations humanitaires. Alors que la MINUAD prépare son retrait, la situation en matière de sécurité au Darfour reste préoccupante, en particulier compte tenu du fait que les réfugiés vivant dans les camps et les villes ont été victimes d'attaques armées et de conflits intracommunautaires.

B. Alimentation et nutrition

58. Les conflits et la violence ont aggravé l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les pays touchés. De nombreuses personnes fuyant la violence ont été contraintes d'abandonner leurs cultures et certaines ont retrouvé à leur retour leurs foyers et leurs cultures détruits ou leurs propriétés occupées. Le HCR et le PAM ont averti que des millions de réfugiés risquaient de se retrouver sans nourriture en Afrique en raison des conflits et des catastrophes, d'un sous-financement important, de problèmes de chaîne d'approvisionnement, de la hausse des prix des denrées alimentaires et de la perte de revenus liée à la COVID-19. L'insécurité alimentaire est également aggravée par le manque d'accès aux terres agricoles et aux moyens de subsistance, ainsi que par les possibilités de revenus limitées.

59. Au Burundi, au Cameroun, en Éthiopie, au Malawi, en République centrafricaine, en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda, au Soudan du Sud, au Tchad et au Zimbabwe, les personnes relevant de la compétence du HCR dépendaient presque entièrement de l'aide alimentaire. La diminution des financements pour les situations prolongées a entraîné une réduction des rations et une révision des priorités en faveur des plus vulnérables.

60. Le PAM a fourni une assistance et une aide nutritionnelles et des produits alimentaires de base aux réfugiés, aux personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et aux rapatriés. Au Soudan, plus de 1,8 million de personnes déplacées, 400 000 réfugiés et 13 000 rapatriés ont bénéficié de nourriture et de transferts en espèces ; en Ouganda, 1,3 million de réfugiés ont reçu de la nourriture et des transferts en espèces ; et en Éthiopie, 690 000 réfugiés ont bénéficié de nourriture et de transferts en espèces. Au Kenya, plus de 415 000 réfugiés ont bénéficié de produits alimentaires, d'une assistance et d'une aide nutritionnelles et d'un appui aux moyens de subsistance, tandis que 140 000 réfugiés en République démocratique du Congo et plus de 250 000 réfugiés en République-Unie de Tanzanie ont reçu une aide alimentaire. En République centrafricaine, 80 % des ressources du PAM ont servi à soutenir les personnes déplacées, les rapatriés et les familles d'accueil, dont le nombre de bénéficiaires s'est élevé à environ 525 000 chaque mois.

61. Les transferts en espèces ont été de plus en plus utilisés pour répondre aux besoins alimentaires dans un certain nombre d'opérations. Le PAM a procédé à des transferts en espèces dans différents pays, notamment en Ouganda, au Soudan et au Soudan du Sud, au lieu de fournir une aide alimentaire en nature, ce qui a permis de soutenir 450 000 réfugiés, soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2018.

62. Les enquêtes nutritionnelles du HCR et de ses partenaires dans 70 sites accueillant des réfugiés et 14 communautés d'accueil ont mis en évidence une malnutrition infantile avec des retards de croissance très importants dans près de 50 % des sites, des taux d'anémie élevés dans environ 70 % des sites et une malnutrition aiguë globale supérieure au seuil de 10 % dans 39 % des sites. Une distribution systématique de suppléments alimentaires a été réalisée dans 24 sites de réfugiés, notamment au Kenya, en Ouganda et en République-Unie de Tanzanie.

63. L'UNICEF a renforcé les systèmes de suivi et d'orientation de proximité dans toute l'Afrique orientale et australe afin de lutter contre la malnutrition aiguë. Plus de 600 enfants, y compris des enfants réfugiés, ont été traités pour malnutrition aiguë sévère en Eswatini, en République-Unie de Tanzanie et en Zambie. Dans le centre du Sahel, l'UNICEF a traité près de 240 000 enfants souffrant de malnutrition sévère, tandis qu'en Ouganda, 86 500 enfants ont reçu un traitement, dont plus de 15 000 dans les districts accueillant des réfugiés.

C. Assistance en espèces

64. Les interventions en espèces ont été étendues à toute la région, ce qui a permis d'améliorer les résultats en matière de protection et d'assistance. Les subventions en espèces n'ont pas seulement servi à répondre aux besoins de base, mais ont également été utilisées pour appuyer l'accès à l'éducation et au logement, renforcer les moyens de subsistance et faciliter les retours et la réintégration durables. Elles ont également favorisé l'inclusion financière et ont bénéficié aux populations d'accueil.

65. En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, des subventions en espèces ont permis d'appuyer le retour et la réintégration, et les interventions en espèces ont été élargies pour apporter de l'aide aux réfugiés dont les moyens de subsistance ont été gravement affectés par la COVID-19. Au 30 juin, le HCR avait aidé 35 000 foyers.

66. En Afrique australe, le HCR s'est attaché à privilégier les interventions en espèces dans le cadre de ses opérations en 2020 au détriment de l'aide en nature. Des interventions en espèces ont été mises en œuvre en Afrique du Sud, en Angola et en Zambie, et les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de la République démocratique du Congo ont reçu une aide en espèces plus importante.

67. En Afrique de l'Ouest et centrale, le HCR a élargi ses partenariats avec des fournisseurs de services financiers pour verser plus efficacement les montants en espèces et a collaboré avec des gouvernements et des partenaires de développement pour renforcer les liens avec les régimes nationaux de protection sociale. Rien qu'au Burkina Faso, plus de 1,2 million de dollars ont été versés aux personnes déplacées à l'intérieur du pays au cours du second semestre de 2019.

D. Santé

Lutte contre la COVID-19

68. La COVID-19 a posé plusieurs défis opérationnels. En collaboration avec les gouvernements, l'ONU s'est efforcée de protéger et d'aider les personnes relevant de la compétence du HCR en s'appuyant sur des plans de continuité et des mesures d'atténuation des risques. Dans certains cas, les fonctions essentielles ont été maintenues en utilisant des services d'assistance téléphonique et de conseil en ligne en matière de protection. En mars 2020, l'ONU a lancé le Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Sur les 63 pays couverts par le plan, 26 se trouvent en Afrique subsaharienne.

69. Le HCR a préconisé d'inclure les réfugiés et les demandeurs d'asile dans les mesures de santé publique et les filets de sécurité sociale en Afrique, conformément au pacte mondial sur les réfugiés et en s'appuyant sur des partenariats renforcés avec les acteurs du développement. Des équipes médicales d'urgence ont été déployées pour soutenir les interventions sanitaires nationales en Afrique du Sud, au Burkina Faso, en Éthiopie, au Ghana, au Togo et en Zambie.

70. Des campagnes de sensibilisation, de prévention et d'information sur les traitements ont été menées dans le cadre des opérations, avec l'aide de groupes de réfugiés et de populations locales, en utilisant des services d'assistance téléphonique d'urgence, des messages sur téléphone portable, des dépliants, des affiches et des panneaux d'affichage. Dans certains pays, tels que le Burkina Faso et la République démocratique du Congo, des comités de protection de proximité ont été formés aux mesures de prévention. Les réfugiés et les personnes déplacées ont joué un rôle essentiel dans les interventions, notamment en officiant en tant que travailleurs sanitaires et en participant à la production d'équipements de protection individuelle.

71. Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, des installations de transit et d'accueil des réfugiés ont été converties en installations d'isolement et de quarantaine, notamment en Ouganda, où elles ont également servi aux communautés d'accueil. Au Kenya, des centres d'isolement de 1 000 lits ont été construits dans le camp de Dadaab. Dans les camps de la région de Gambela, en Éthiopie, 127 lavabos publics et près de 15 000 lavabos proposés aux foyers ont été installés. Dans le Darfour méridional, un réservoir d'eau de 1 000 litres a été installé dans le centre d'enregistrement de Beliel. La distribution d'articles d'hygiène et d'assainissement, y compris de savon, a été intensifiée dans le cadre des opérations.

Autres interventions en matière de santé

72. En 2019, l'Organisation mondiale de la Santé a signalé 140 situations d'urgence sanitaire publique, dont plus de 120 épidémies, sur le continent africain où la pénurie de personnel médical qualifié était importante. Dans les situations dans lesquelles des personnes étaient déplacées à l'intérieur de leur pays, elle a dirigé le pôle santé, en collaboration avec plus de 50 partenaires et gouvernements. Ce pôle santé était actif au Burkina Faso, au Cameroun, en Éthiopie, au Mali, au Niger, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie, au Soudan du Sud et au Tchad.

73. Les femmes et les enfants ont été ciblés par les interventions sanitaires. Au Soudan, l'UNICEF a traité les cas de diarrhée, de paludisme et d'infection des voies respiratoires de 615 400 enfants réfugiés et déplacés à l'intérieur du pays. En Zambie, il a fourni des soins de santé à 20 000 mères, nouveau-nés et enfants des populations réfugiées et des communautés d'accueil et un soutien psychosocial à 5 100 enfants réfugiés. Grâce au financement de la Fondation Bill et Melinda Gates, le HCR a renforcé les soins de santé pour les femmes et les nourrissons des populations réfugiées au Cameroun, au Niger et au Tchad.

74. Le FNUAP a fourni des services de santé sexuelle et procréative vitaux à l'aide du Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive dans les situations d'urgence. Au Mozambique, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan et au Tchad, il a formé des sages-femmes et a fourni des services de santé procréative.

75. L'ONU et les ONG ont collaboré avec les gouvernements pour soutenir la riposte contre la maladie à virus Ebola. En République démocratique du Congo, l'OIM a fourni une cartographie sur la mobilité des populations et des analyses de données aux fins de la prévention et du contrôle, y compris dans le contexte de mouvements transfrontaliers. Au Burundi, en Ouganda, au Rwanda et au Soudan du Sud, l'UNICEF a aidé plus de 170 000 personnes grâce à des campagnes d'information sur la prévention du virus Ebola et à la fourniture de produits essentiels.

76. Des progrès ont été réalisés dans l'intégration des réfugiés dans les programmes nationaux de santé en République centrafricaine. Au Rwanda, l'OIT et le HCR ont travaillé avec le Ministère de la santé pour inclure les réfugiés dans le système national de santé, ce qui a permis d'inclure 12 000 réfugiés urbains dans le régime national d'assurance contre l'hépatite et d'élargir l'accès aux traitements. En République-Unie de Tanzanie, les réfugiés ont été inclus dans le programme national de lutte contre le paludisme.

77. Des réfugiés et des ressortissants de 26 pays d'Afrique accueillant des réfugiés ont bénéficié d'un accès sur un pied d'égalité à un traitement contre le VIH dans le cadre de programmes nationaux. En Éthiopie, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) a fourni des services de santé sexuelle et procréative à 2 millions de rapatriés, tandis que le HCR a encouragé l'inclusion des réfugiés et des demandeurs d'asile dans les stratégies nationales en Ouganda et a

renforcé avec ONUSIDA les programmes de lutte contre le VIH dans les camps de réfugiés au Malawi. Au Mozambique, ONUSIDA et l'OIM ont encouragé l'intégration du VIH dans les interventions sanitaires d'urgence menées par le Ministère de la santé.

78. En 2019, l'UNICEF a soutenu les services de vaccination dans les zones accueillant des réfugiés, notamment en Éthiopie, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie et au Soudan. Près de 16 500 enfants réfugiés ont été vaccinés contre la rougeole.

E. Éducation

79. Le HCR a soutenu l'éducation de millions d'enfants de réfugiés et issus des communautés d'accueil, y compris dans le cadre d'un programme complet d'enseignement primaire dans huit pays africains et de l'initiative pour l'enseignement secondaire en faveur des jeunes réfugiés au Cameroun, en Éthiopie, au Kenya et en Zambie. Le programme « Instant Network Schools » a permis de mettre des ressources numériques pour l'éducation à disposition de plus de 54 000 élèves et 900 enseignants au Kenya, au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo et en République-Unie de Tanzanie. Près de 3 800 étudiants réfugiés (dont 30 % de femmes) dans 32 pays d'Afrique ont reçu des bourses dans le cadre de l'initiative académique allemande Albert Einstein pour les réfugiés visant à les aider dans leurs études universitaires dans leur pays d'asile. Pour marquer son thème de 2019, « Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique », l'Union africaine a octroyé 25 bourses universitaires à des réfugiés.

80. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, plusieurs États africains, dont le Cameroun, le Congo, Djibouti, l'Éthiopie, le Ghana, le Kenya, le Lesotho, le Libéria, le Nigéria, l'Ouganda, la République centrafricaine, le Rwanda, le Sénégal, le Soudan, le Soudan du Sud, le Tchad, la Zambie et le Zimbabwe, se sont engagés à commencer à intégrer les apprenants réfugiés dans les systèmes éducatifs nationaux ou à poursuivre leurs efforts en ce sens.

81. L'UNICEF a soutenu l'éducation de millions d'enfants de réfugiés et d'enfants issus des communautés d'accueil, notamment au Cameroun, au Congo, au Kenya, en Ouganda, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo et au Soudan du Sud. L'UNICEF et ses partenaires ont assuré l'éducation de plus de 112 000 enfants réfugiés en République-Unie de Tanzanie, au Rwanda et en Zambie, et ont aidé 61 000 enfants à accéder à nouveau à une éducation au Sahel. En Éthiopie, l'UNICEF a aidé 101 000 enfants réfugiés et enfants issus des communautés d'accueil, ainsi que près de 34 000 enfants déplacés à l'intérieur du pays, pour qu'ils bénéficient d'une éducation préscolaire.

82. Des programmes de distribution de repas scolaires pour les enfants réfugiés ont été mis en place dans de nombreux pays. Le PAM a fourni des repas aux enfants déplacés, rapatriés et des communautés d'accueil au Soudan, dont plus de 700 000 dans les États du Darfour, du Nil Bleu et du Kordofan méridional. En République centrafricaine, il a fourni des repas aux élèves des écoles primaires des populations de personnes déplacées et de réfugiés et des communautés d'accueil. Au Soudan du Sud, le PAM et le HCR ont piloté un programme de distribution de repas scolaires dans le camp de réfugiés de Gorom.

83. Dans le contexte de la COVID-19, à la suite de la fermeture des écoles dans de nombreux pays, l'ONU a veillé à inclure les enfants et les jeunes réfugiés et déplacés dans les opérations éducatives des ministères de l'éducation.

F. Logement

84. Le HCR a amélioré l'accès aux logements d'urgence et de transition, en déployant plus de 15 000 unités de logement pour réfugiés dans le cadre de 14 opérations. Les interventions en matière de logement et d'établissement ont soutenu des solutions durables et la transformation des camps en sites d'établissement durable. Des outils de profilage des établissements ont été mis au point avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) afin d'améliorer la prise de décisions et les investissements en infrastructures, et des profils ont été créés pour des sites en Éthiopie et en Ouganda. Au Niger, en collaboration avec le Gouvernement et les communautés d'accueil, le HCR s'est appuyé sur des stratégies d'aménagement urbain pour transformer des camps en établissements intégrés.

85. Le HCR a dirigé neuf groupes sectoriels pour l'hébergement en Afrique, en soutenant des solutions d'hébergement avec l'aide de 194 partenaires et un financement de plus de 80 millions de dollars. Des groupes sectoriels pour l'hébergement ont été mis en place au Burkina Faso et en République démocratique du Congo. Le HCR et ses partenaires ont répondu aux besoins en matière d'hébergement liés à la fois aux déplacements et aux retours. Ces groupes sectoriels ont apporté une réponse coordonnée dans des secteurs où l'accès à la terre pour la construction était entravé par l'insécurité, les inondations et les déplacements, comme au Burkina Faso, au Mali, au Nigéria, en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Somalie et au Tchad.

86. En raison de la crise de la COVID-19, une pression a été exercée pour désengorger et mettre en place rapidement des mesures d'éloignement physique dans les communautés d'accueil et les établissements surpeuplés. Au Burkina Faso, au Niger, au Nigéria et en République centrafricaine, le HCR a fourni, dans le cadre de ses opérations, des unités de logement pour les réfugiés afin qu'elles soient utilisées comme installations sanitaires, et 1 160 unités supplémentaires ont été déployées dans le cadre de quatre opérations.

G. Moyens de subsistance

87. Les programmes relatifs aux moyens de subsistance ont permis à de nombreux réfugiés d'éviter de sombrer dans la pauvreté et de se préparer à une solution durable, et ont dans le même temps bénéficié aux populations locales et favorisé la coexistence. L'OIT et le HCR ont travaillé avec leurs partenaires sur des activités de subsistance pour les réfugiés et les communautés d'accueil en Éthiopie, au Malawi, au Mali, en Mauritanie et au Niger.

88. La Banque mondiale, des ONG et le HCR ont lancé un projet d'une durée de cinq ans fondé sur une « approche progressive » qui bénéficiera à 220 000 réfugiés et membres des communautés d'accueil vivant dans une extrême pauvreté dans 18 pays subsahariens. Au Malawi, les réfugiés du camp de Dzaleka ont pu ouvrir des comptes bancaires et accéder à de petits prêts pour soutenir les microentreprises.

89. Au Mozambique, un projet de trois ans sur les moyens de subsistance a été mis en œuvre par le PAM, le HCR, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et ONU-Habitat avec l'Institut national d'appui aux réfugiés. En Éthiopie, le PAM a apporté son soutien à la création d'associations d'épargne et de crédit, ainsi que de coopératives rurales d'épargne et de crédit. Il a également contribué aux moyens de subsistance après que le Gouvernement a accordé aux réfugiés le droit de travailler.

90. ONU-Femmes a soutenu plus de 10 000 foyers de réfugiés et de personnes déplacées au Nigéria au moyen d'interventions visant à améliorer les moyens de subsistance et a fourni des formations, un encadrement et des « kits de démarrage » à 1 300 femmes touchées par le conflit. Au Cameroun, l'Entité a collaboré avec le Gouvernement pour aider près de 13 000 femmes réfugiées, déplacées à l'intérieur du pays et issues des communautés d'accueil en leur offrant une formation relative aux moyens de subsistance et un appui au démarrage.

V. Mettre fin aux déplacements forcés

91. Compte tenu de la hausse importante des déplacements internes au cours de la dernière décennie (d'un peu plus de 5 millions à plus de 18 millions de personnes déplacées en Afrique subsaharienne), le Secrétaire général a créé, en 2019, un Groupe de haut niveau chargé de la question des déplacements internes. Ce Groupe a pour objectif de trouver des solutions à long terme aux déplacements internes dans le monde, en élaborant des recommandations concrètes à l'intention des États Membres, du système des Nations Unies et des autres parties prenantes concernées.

A. Retours volontaires

92. Les obstacles au retour, notamment l'insécurité permanente, l'absence de services essentiels et de moyens de subsistance, ainsi que les problèmes non résolus en matière de logement, de terres et de propriété, ont persisté dans de nombreux pays. La dégradation des conditions socioéconomiques dans de nombreux pays d'accueil a incité les réfugiés à rentrer chez eux par nécessité, où ils se sont souvent retrouvés dans des situations précaires. En 2020, les mesures visant à atténuer la COVID-19 ont eu une incidence sur les opérations de rapatriement volontaire, ce qui a entraîné la suspension de retours organisés. Il demeure essentiel de remédier aux causes profondes des déplacements et de garantir la paix et la stabilité pour créer des conditions propices au retour.

93. En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, la revitalisation de l'accord de paix a ouvert des perspectives de retour pour certaines personnes déplacées originaires du Soudan du Sud. En 2019, 99 800 réfugiés sont rentrés dans ce pays. Malgré la fermeture officielle des frontières, à la fin du mois d'avril 2020, on dénombrait plus de 5 000 personnes originaires du Soudan du Sud qui étaient spontanément revenues de pays voisins depuis le début de l'année. En 2019, le HCR a apporté un soutien au rapatriement de plein gré de 21 200 réfugiés burundais et de 6 200 réfugiés somaliens. En 2020, plus de 6 700 réfugiés burundais sont rentrés de la République-Unie de Tanzanie. En Éthiopie, plus d'un million de personnes déplacées à l'intérieur du pays sont rentrées en 2019.

94. Les pays de la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique centrale où le nombre de retours a été le plus élevé sont la République centrafricaine (46 500), suivie du Mali (5 250) et de la Côte d'Ivoire (3 250). Au Nigéria, la situation dans le Nord-Est a permis le rapatriement de 130 réfugiés nigériens du Cameroun avec le soutien du HCR et des deux gouvernements. En 2020, le HCR a mis en place un système de suivi pour recueillir des informations sur les zones de retour potentielles, tout en négociant un accord tripartite avec le Niger et le Nigéria.

95. En Afrique australe, le HCR a facilité le rapatriement volontaire de plus de 3 000 réfugiés de la République démocratique du Congo vers la République centrafricaine. En outre, plus de 17 000 réfugiés ont bénéficié d'une aide au retour volontaire de l'Angola vers la République démocratique du Congo, dont une assistance pécuniaire

incluse dans le cadre de leur programme de retour. Au Congo, le HCR a facilité le retour de 6 216 réfugiés en République centrafricaine.

B. Intégration locale

96. Bien que les perspectives d'intégration locale restent limitées, des efforts sont déployés avec un certain nombre de gouvernements de pays d'accueil et d'autres parties prenantes pour faciliter les possibilités d'intégration. Le soutien à l'inclusion socioéconomique, aux possibilités d'éducation, à l'autonomie et aux moyens de subsistance, qui profite également aux communautés d'accueil, contribuerait à la réussite des projets d'intégration locale.

97. L'intégration locale peut être facilitée par la délivrance de permis de séjour pour garantir un séjour légal, ainsi que par la mise en place de procédures de naturalisation. En Zambie, le HCR a préconisé la délivrance de permis de séjour à 10 000 anciens réfugiés angolais et à 4 000 anciens réfugiés rwandais dans le cadre du processus d'intégration juridique. La Namibie était également en train d'officialiser la résidence et l'inclusion d'anciens réfugiés angolais.

98. La Guinée-Bissau a accordé la citoyenneté à près de 5 500 réfugiés, offrant ainsi une solution durable à une problématique de longue date. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, le Libéria, la Namibie, la République démocratique du Congo et la Zambie se sont engagés à faciliter l'intégration de réfugiés et d'anciens réfugiés, en ayant notamment recours à des séjours légaux de longue durée et à la naturalisation.

C. Réinstallation et voies complémentaires

99. Le HCR a travaillé avec des États et des partenaires pour déployer sa stratégie triennale sur la réinstallation et les voies complémentaires, qui vise à associer de nouveaux pays de réinstallation à la démarche et à élargir les voies complémentaires pour l'admission dans des pays tiers.

100. En Afrique de l'Est et dans la Corne de l'Afrique, alors que les possibilités de réinstallation dans des pays tiers ont été réduites de 11 %, plus de 18 700 personnes sont parties dans des pays de réinstallation en 2019. En Afrique australe, 1 342 personnes sont parties se réinstaller dans divers pays, et le HCR a continué de plaider en faveur de nouvelles possibilités de réinstallation. En Afrique de l'Ouest et centrale, 1 246 personnes sont parties vers un autre pays pour se réinstaller en 2019, dont des réfugiés évacués de Libye dans le cadre du mécanisme de transit d'urgence au Niger.

VI. Partenariats

101. En 2019, conformément au modèle de coordination pour les réfugiés, des plans d'intervention régionaux pour les réfugiés ont été élaborés concernant quatre situations en Afrique, impliquant 14 pays et 258 partenaires. Près de 900 millions de dollars ont été mobilisés pour ces situations, qui ont été financées comme suit : Burundi (28 %), Nigéria (46 %), République démocratique du Congo (22 %) et Soudan du Sud (43 %). Ces plans d'intervention ont permis d'associer plus étroitement les gouvernements à l'action menée et ont renforcé la coopération entre les acteurs humanitaires et les acteurs du développement, conformément au pacte mondial sur les réfugiés.

102. Les ONG locales, nationales et internationales ont joué un rôle essentiel pour atteindre les personnes relevant de la compétence du HCR et mettre en œuvre un large éventail d'activités dans toute l'Afrique subsaharienne. En 2019, le HCR a fourni environ 125 millions de dollars à 272 intervenants et ONG locaux et nationaux sur le continent. Le portail des partenaires de l'ONU, qui a été lancé par le HCR, l'UNICEF et le PAM en 2018, a été rejoint par le FNUAP et a continué de renforcer sa collaboration avec les organisations de la société civile.

103. Les organisations régionales ont joué un rôle crucial dans la résolution des problèmes de déplacement et la promotion de solutions en Afrique. L'ONU a travaillé en étroite collaboration avec l'Union africaine, notamment dans le cadre de la commémoration des anniversaires de deux traités historiques sur le déplacement en Afrique (la Convention régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique de 1969 et la Convention de Kampala de 2009) et de l'Année des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique : vers des solutions durables au déplacement forcé en Afrique.

104. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, la Banque africaine de développement, aux côtés d'autres institutions financières, a affirmé son engagement à rendre opérationnel le pacte mondial sur les réfugiés, tandis que la Banque mondiale a annoncé un financement supplémentaire de 2,2 milliards de dollars en faveur du dispositif dédié pour les communautés d'accueil et les réfugiés qui s'inscrit dans le cadre de la dix-neuvième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement. Dans le cadre de la dix-huitième reconstitution des ressources, près de 1,5 milliard de dollars avaient été approuvés au 30 juin 2020 pour des projets en Afrique subsaharienne.

VII. Financement

105. Le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence a affecté 135,6 millions de dollars du Fonds central pour les interventions d'urgence en faveur des activités nécessaires à la survie dans neuf pays d'Afrique subsaharienne touchés par des conflits. Ces allocations provenaient pour l'essentiel du guichet interventions d'urgence (71,6 millions de dollars) et du guichet financement insuffisant (64 millions de dollars). Le Fonds a permis de répondre aux énormes besoins humanitaires induits par les nouveaux déplacements provoqués par la violence au Burkina Faso, en Éthiopie et en République démocratique du Congo, et de combler les lacunes importantes concernant l'assistance aux personnes déplacées de longue date au Soudan et dans d'autres pays.

106. Ce sont les organismes d'aide au sein de la République démocratique du Congo qui ont reçu le financement le plus élevé (27 millions de dollars). Venaient ensuite les organismes d'aide au Niger (21,1 millions de dollars), au Soudan du Sud (16,8 millions de dollars), au Burkina Faso (16 millions de dollars), au Cameroun (13,7 millions de dollars), au Mali (12,8 millions de dollars), à l'Éthiopie (10,8 millions de dollars), au Tchad (10 millions de dollars) et au Mozambique (6,9 millions de dollars).

107. En 2019, 396 millions de dollars provenant des fonds de financement commun ont été consacrés à des activités humanitaires destinées à sauver des vies, notamment en Éthiopie (60,6 millions de dollars), au Nigéria (26,7 millions de dollars), en République centrafricaine (39 millions de dollars), en République démocratique du Congo (77,6 millions de dollars), en Somalie (53,4 millions de dollars), au Soudan (58,9 millions de dollars) et au Soudan du Sud (80 millions de dollars). Les fonds de financement commun pour la Somalie, le Soudan et le Soudan du Sud ont aidé les personnes touchées par les inondations et les sécheresses. Près de 13 % des fonds de

financement commun en Afrique ont servi à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des rapatriés.

108. Sachant que seulement 49 % des besoins de financement ont été satisfaits dans la région Afrique en 2019 et qu'aucun des plans d'intervention régionaux pour les réfugiés n'a été suffisamment financé, la fourniture de protection et d'assistance aux personnes relevant de la compétence du HCR a été fortement affectée. Il a fallu par conséquent accorder la priorité aux interventions visant à sauver des vies et mettre en suspens, dans de nombreux cas, les activités menant à l'autonomie et d'autres activités.

VIII. Conclusions et recommandations

109. Les conflits ont déplacé un grand nombre de personnes en Afrique subsaharienne et ont empêché des millions de personnes de rentrer chez elles, tandis que les conséquences de la COVID-19 ont exacerbé les crises humanitaires. Une coopération multilatérale solide est le seul moyen d'apporter des solutions aux quelque 33 millions de personnes relevant de la compétence du HCR dans la région.

110. Lors du Forum mondial sur les réfugiés, qui s'est tenu en décembre 2019, les États et les autres parties prenantes ont pris des engagements inspirés et ambitieux concernant le partage des responsabilités en matière de protection et d'assistance aux réfugiés et la recherche de solutions durables, conformément au pacte mondial sur les réfugiés. Cela a suscité de l'espoir, en particulier pour l'Afrique, où les pays en développement accueillent une part disproportionnée de populations déplacées. Il est essentiel que la communauté internationale veille à ce que les personnes déplacées et leurs communautés d'accueil ne soient pas laissées pour compte et que, dans l'esprit de solidarité qui a présidé à l'élaboration du pacte mondial sur les réfugiés, les engagements pris soient mis en œuvre et s'accompagnent d'efforts résolus visant à remédier aux causes profondes du déplacement et à rétablir la paix. Dans cette optique :

a) Je demande à toutes les parties de veiller au respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme, notamment en protégeant les civils pendant les conflits armés, en prévenant les violations graves des droits fondamentaux, en particulier la violence sexuelle et fondée sur le genre, et en luttant contre la contrebande et la traite des êtres humains ;

b) Notant que l'Union africaine a proclamé que son thème pour 2020 était « Faire taire les armes : créer des conditions propices au développement de l'Afrique » et rappelant mon appel à un cessez-le-feu mondial dans le contexte de la COVID-19, j'exhorte tous les acteurs à redoubler d'efforts pour remédier aux causes profondes des déplacements, dans le but de mettre fin aux conflits et d'éviter de graves conséquences humanitaires ;

c) Je rappelle aux États leur obligation de respecter le droit de demander l'asile et de garder leurs frontières ouvertes à ceux qui fuient les conflits et les persécutions, en respectant le principe de non-refoulement ;

d) En ce qui concerne la COVID-19 et comme indiqué dans la note de synthèse intitulée « La COVID-19 et les personnes en situation de déplacement », j'invite instamment les États à veiller à ce que les mesures restrictives, y compris concernant la gestion des frontières, ne portent pas atteinte au droit de demander l'asile, rappelant que même au milieu d'une telle crise mondiale, il existe des dispositions pratiques qui peuvent assurer la protection des réfugiés et le respect des droits fondamentaux tout en protégeant la santé publique, et j'invite en outre

les États à inclure les réfugiés et les autres populations vulnérables dans les interventions et mesures sanitaires nationales visant à faire face à la pandémie, notamment pour en atténuer les conséquences socioéconomiques ;

e) J'implore les États et les acteurs non étatiques pour qu'ils facilitent un accès rapide et sans entrave aux victimes des conflits, prennent toutes les mesures appropriées pour protéger le personnel humanitaire et préservent le caractère civil et humanitaire de l'asile ;

f) Reconnaisant l'importance du principe de solidarité internationale et de partage des charges et des responsabilités, je demande à toutes les parties prenantes de soutenir la mise en œuvre du pacte mondial sur les réfugiés et d'accélérer l'exécution des engagements pris lors du Forum mondial sur les réfugiés, en les adaptant si nécessaire de manière pratique et pragmatique, afin de relever les défis actuels liés à la pandémie et à ses conséquences ;

g) J'encourage les États qui n'ont pas encore signé ou ratifié la Convention de Kampala à le faire et ceux qui l'ont ratifiée à l'intégrer pleinement dans leur droit interne ;

h) J'encourage en outre les États qui ne l'ont pas encore fait à adhérer à la Convention de 1954 relative au statut des apatrides et à la Convention de 1961 sur la réduction des cas d'apatridie et à œuvrer à l'éradication de l'apatridie d'ici à 2024 ;

i) Je compte sur toutes les parties pour redoubler d'efforts pour faire face à l'augmentation du nombre de déplacements internes sur le continent en respectant pleinement les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays, et pour déployer des efforts vigoureux dans la mise en œuvre du plan d'action triennal multipartite pour la protection et les solutions en faveur des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays ;

j) J'invite instamment la communauté internationale à redoubler d'efforts pour trouver des solutions pour les réfugiés, dont le retour librement consenti, l'intégration locale, la réinstallation et les voies complémentaires d'admission, et à veiller à ce que les retours soient fondés sur les principes de consentement, de sécurité, de dignité, de non-discrimination et de durabilité ;

k) J'appelle toutes les parties prenantes à veiller à la protection des femmes et des enfants déplacés, à promouvoir l'égalité des genres et à donner aux femmes et aux jeunes les moyens d'agir en tant qu'agents du changement ;

l) J'invite instamment les États et les autres parties prenantes à veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte dans la lutte contre les déplacements, notamment les personnes handicapées et les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes ;

m) J'encourage les États à soutenir la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits fondamentaux, la justice et l'état de droit, et à promouvoir l'inclusion et le développement durable, conformément à l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons de l'Union africaine et aux objectifs de développement durable, notamment en nouant de nouveaux partenariats avec les acteurs du développement ;

n) Je demande aux pays d'accueil d'inscrire les interventions globales en faveur des réfugiés dans leurs plans de développement nationaux, avec le soutien des partenaires de développement et des institutions financières, et de poursuivre des approches inclusives qui favorisent des solutions durables ;

o) **J'invite instamment les donateurs à assurer un financement adéquat, souple et prévisible pour répondre aux besoins des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées en Afrique et à appuyer les interventions globales pour les réfugiés, telles que définies dans le pacte mondial sur les réfugiés.**
